



Rupture période d'essai

Par **Lilie483**, le **09/02/2020** à **19:54**

Bonjour,

J'ai commencé un travail il y a 1 semaine, le contrat pour ce cdi m'a été donné il y a 2 jours. Je ne l'ai pas encore signé. Je souhaite mettre un terme à ma période d'essai après 1 semaine de début d'activité car l'environnement et les termes du contrat ne me conviennent pas du tout.

Ayant été en cdd auparavant j'ai donc des droits au chômage (ouverts depuis novembre).

Ma question est celle ci : ai je droit au chômage si je romps ma période d'essai ?

Merci

Par **morobar**, le **10/02/2020** à **08:41**

Bonjour,

[quote]

les termes du contrat ne me conviennent pas du tout.

[/quote]

Il ne fallait pas commencer alors.

Pour éviter tout conflit avec Pole emploi, il vaut mieux demander à l'employeur de rompre la période d'essai.

Mais ne pas avoir signé le contrat ne va pas aider, puisque théoriquement vous êtes en CDI

SANS PERIODE D'ESSAI.

A malin, malin et demi comme on dit.